

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
18 juin 2025

Président de la séance : David PEYRAL
Secrétaire de la séance : Jean-Michel DELFAU

Présents : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Représentés : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et excusés : Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Délibérations du conseil :

Création de la micro-crèche : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) (N° DE_2025_41)

Résultat du vote : adoptée

Aménagement de la Place d'Empeyssine intégrant la construction d'une halle multifonctionnelle : marché de Maîtrise d'Oeuvre (N° DE_2025_42)

Résultat du vote : adoptée

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Salers du 29 avril 2025 (N° DE_2025_43)

Résultat du vote : adoptée

Enfouissement du réseau téléphonique au bourg de Loupiac : modification d'un fonds de concours (N° DE_2025_44)

Résultat du vote : adoptée

Diverses sollicitations financières (N° DE_2025_45)

Résultat du vote : adoptée

Demande d'acquisition foncière, section de Beth, pour régularisation d'un dispositif d'assainissement individuel (N° DE_2025_46)

Résultat du vote : adoptée

Tarif de location spécial d'un mini chalet au Camping L'Echappée Verte (N° DE_2025_47)

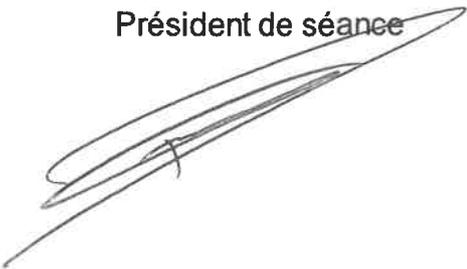
Résultat du vote : adoptée

Adhésion au réseau « Ville ambassadrice du don d'organes » (N° DE_2025_48)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 42

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2) : Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Aménagement de la Place d'Empeyssine intégrant la construction d'une halle multifonctionnelle : marché de Maîtrise d'Oeuvre

Après la définition des besoins à l'issue de la démarche participative, une procédure de consultation d'équipes de maîtres d'œuvre a été lancée en septembre 2024 pour l'aménagement de la Place d'Empeyssine intégrant la construction d'une halle multifonctionnelle.

Sur onze candidatures enregistrées, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 12 novembre 2024, en a sélectionné trois :

- L'Atelier du Rouget – Simon Teyssou et Associés,
- Collection Architectes,
- Atelier Camino,

et les a admises à remettre une offre et proposer un projet.

A l'issue d'une visite du site et d'une présentation du programme le 25 novembre 2024, les trois candidats ont été ensuite auditionnés par la Commission le 11 février 2025 et amenés à apporter des précisions aux questions posées sur leur projet.

Compte tenu des éléments fournis et au regard des attendus notamment :

- position et large ouverture de la halle sur la place favorisant une polyvalence d'usages,
- valorisation paysagère des espaces intégrant le petit patrimoine (fontaine, barres à bestiaux ...)

la Commission, lors de sa réunion du 18 avril 2025 et à l'unanimité de ses membres, a déclaré lauréat de la consultation le projet de Collection Architectes, avec une offre technique très satisfaisante et malgré une offre financière supérieure aux autres

candidats.

Le forfait de rémunération après négociation définitive s'établit à 139 000 € H.T. et à 27 000 € H.T. de missions complémentaires optionnelles : études d'exécution et pilotage coordination.

Il est précisé que l'engagement de chaque étape de mission fera l'objet d'un ordre de service spécifique correspondant à la rémunération s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Collection Architectes aux conditions financières exposées.

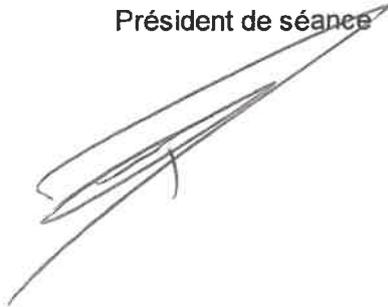
Abstention : Monique VIOSSANGE

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 43

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2) : Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Salers du 29 avril 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C IV, prévoyant que les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doivent être approuvés par les Conseils Municipaux des communes membre,

VU le rapport de cette commission qui s'est réunie le 29 avril 2025 afin de mettre à jour l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences « accueil collectif de mineurs » et « gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance » conformément aux engagements pris lors du protocole de médiation entériné le 10 mars 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 avril 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- adoptent le rapport,
- autorisent Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 44

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2): Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Enfouissement du réseau téléphonique au bourg de Loupiac : modification d'un fonds de concours

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement au bourg de Loupiac par la Communauté de Communes du Pays de Salers, des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique ont été réalisés par le Syndicat d'Energies du Cantal, lesquels ont fait l'objet d'une acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 500 € (délibération du 29/09/2021).

Il expose alors aux élus que des travaux supplémentaires ont été réalisés, à la demande de la Mairie, ce qui porte le montant total et définitif de l'opération à la somme de 13 659,29 € H.T.

Le montant du fonds de concours à verser s'établit désormais à 6 829,65 € (50 % de 13 659,29 € H.T).

Il est rappelé que ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la Commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de l'opération,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires relatives à ce versement.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 015-211501531-20250618-DE_2025_45-DE

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2025_45

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2) : Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Diverses sollicitations financières

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire décide -après en avoir délibéré- de voter les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- *Comité des Fêtes de Loupiac* pour l'organisation de la Fête de l'Eco-Tourisme : montant de l'attribution 300 €
- *Le Collectif* pour l'organisation de la journée des Olympiades inter-EHPAD : montant de l'attribution 400 €
- *APEL Saint-Joseph* pour l'organisation du voyage scolaire de fin d'année à *Micropolis - La Cité des Insectes* : montant de l'attribution 400 €
- *Les Rêves Félines* pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants : montant de l'attribution 1 000 €

Imputations budgétaires article 65748 *Subventions diverses*.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 46

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2): Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Demande d'acquisition foncière, section de Beth, pour régularisation d'un dispositif d'assainissement individuel

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande de M. et Mme BOUYGE Michel et Paulette d'acquisition foncière de la partie (environ 250 m²) de la parcelle cadastrée section C n° 445 dont ils jouissent depuis fort longtemps et sur laquelle est implantée le dispositif d'assainissement individuel de leur maison (plan annexé).

Monsieur le Maire précise que la parcelle section C n° 445, d'une contenance totale de 806 m², appartient à la section de Beth. M. et Mme BOUYGE, souhaitant régulariser cette situation dans un contexte de vente de cette propriété.

Il stipule que l'article L2411-16 du CGCT prévoit que « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie d'un bien de section est décidé par le Conseil Municipal après accord de la majorité des électeurs de la section, convoqués par le Maire ».

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette requête.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se prononce en faveur de la demande de M. et Mme BOUYGE Michel et Paulette, pour l'acquisition de la partie de la parcelle section C n° 445,
- précise qu'il convient de procéder à un vote des électeurs membres de la section de Beth,
- demande à Monsieur le Maire de bien vouloir convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune et ayant leur domicile réel et fixe sur cette section afin qu'ils se prononcent sur cette demande,
- fixe le prix de vente de la partie de la parcelle section C n° 445 (environ 250 m²), à 1 €/m²,

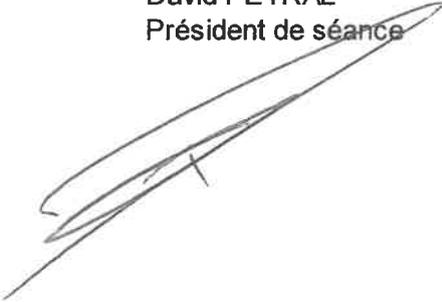
- précise que les frais d'acte notarié et de tous les documents utiles (document d'arpentage ...) seront à la charge de l'acquéreur,
- demande au Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



ANNEXE DELIBERATION DE-2025-46

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 27 JUN 2025

S'LO

ID : 015-211501531-20250618-DE_2025_46-DE

 Projet d'acquisition section de Beth



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

27 JUIN 2025

S'LO

ID : 015-211501531-20250618-DE_2025_47-DE

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_47

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2) : Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Tarif de location spécial d'un mini chalet au Camping L'Echappée Verte

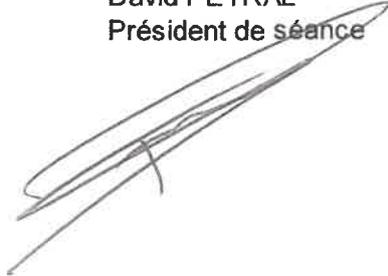
Afin de favoriser l'activité commerciale en saison touristique en proposant une offre d'hébergement au Camping *L'Echappée Verte* pour les personnels saisonniers intervenant dans les établissements de la Commune, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'instituer un tarif spécial pour la location d'un mini chalet d'un montant de 200 €/mois, applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 48

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Jean-Claude CHEYMOL représenté par Marie-Pierre PARSOIRE, Pierre OUVRIÉ représenté par Michel DAYRAL

Absents et Excusés (2): Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Adhésion au réseau « Ville ambassadrice du don d'organes »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le collectif **GREFFES+** avec le soutien de

- L'AMF – Association des Maires de France
- Le ministère de la santé via l'ABM – Agence de la biomédecine
- L'Académie de médecine via sa fondation
- L'ensemble du corps médical concerné par le prélèvement et la greffe

a lancé en 2019 le ruban vert, symbole du don d'organes et en 2023 une vaste campagne de communication pour faire baisser le taux d'opposition au don d'organes en France en incitant les communes à devenir « **ville ambassadrice du don d'organes** » (ou village ambassadeur).

Par la pose de panneaux aux entrées d'agglomération, ce dispositif vise à sensibiliser les concitoyens et les personnes traversant la Commune, à réfléchir sur ce sujet et à participer ainsi à augmenter le nombre de donneurs d'organes.

D'autres actions de sensibilisation pouvant également être organisées (communication via les réseaux, interventions auprès de tout public ...).

Monsieur le Maire propose alors aux élus que la commune adhère au réseau « Ville ambassadrice du don d'organes ».

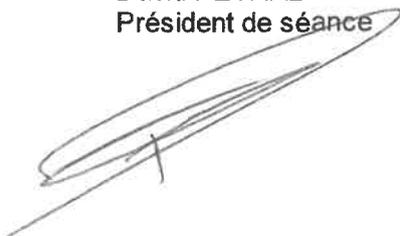
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se félicite de l'initiative de son Président en approuvant sa proposition et le charge d'effectuer toutes démarches en ce sens.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 18/06/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

